ensemble sur le sujet et à soumettre au gouvernement de la métropole le résultat de leurs délibérations. (Ecoutez! écoutez!) C'est en vertu de cette dépêche que la conférence du 10 octobre eut lieu et c'est sous sa sanction que nous élaborames le projet d'union actuel. Rien de ce que nous avons fait ne l'a été sans autorisation, ou sans observer les formes, et le résultat de nos travaux a été la convention que l'on désigne ici sous le nom de traité soumis à l'approbation du gouvernement impérial de même qu'à celle de cette chambre. Et pour éviter tout malentendu quant à notre position vis-à-vis de ce document, nous vous disons :- vous pouvez l'examiner, - rejeter ou l'accepter, mais vous ne pouves pas le modifier, (Ecoutez! écontez!) car cela est au dessus de votre pouvoir et du nôtre. Pas une phrase, pas une ligne, pas un mot même de ce document ne doit être changé sans qu'il ne soit rejeté entièrement. Modifiez-le, et sans tarder, nous devinons immédiatement quelle est votre intention,—car vous vous déclarez anti-unionistes (Ecoutez! écoutez!) Sur ce sujet je concours parfaitement avec tous mes honorables amis qui ont parlé de la question-modifier le traité c'est le détruire, c'est l'annuler et rien autre chose donc francs les uns envers les autres, et vous qui ne voulez pas de notre travail, et nous mêmes qui sommes décidés de l'appuyer article par article, ligne par ligne, lettre par lettre.-Mais, direz-vous, tel article devraitêtre rédigé comme ceci, et tel autre comme cela? List-il, vous répondons-nous, est-il parmi vous un seul député qui croit qu'un traité conclu entre cinq provinces puisse donner pleine et entière satisfaction à chacune? Est-il un seul député qui s'attende sérieusement d'avoir une constitution rédigée suivant sa fantaisie ou son ordre, ou celui d'aucun autre homme?—Non, M. l'ORATEUR, je ne crois pas que jamais un législateur ait en cette idée, pas au moins depuis que ANA-CHARSIS CLOOTZ a occupé le poste de "Procureur-général de l'humanité." (Rires.) Il se peut que quelques uns reconnaissent la vérité du principe, tout en prétendant qu'on doit traiter cette question comme touto mesure parlementaire et en la forme accoutumée. Non, M. l'ORATEUR, cette question n'en est pas une ordinaire, car nous ne sommes pas appelés à en faire une loi et nous n'en pouvous pas faire une loi; seul un pouvoir plus élevé que nous le peut. Supposons que l'adresse soit passée demain par sette chambre, ce vote sera-t-il final et décisif?

non ;-ne sera-ce pas au contraire au parlement impérial de dire le dernier mot sur le sujet? (Ecoutez! écoutez!) C'est ce corps qui sera chargé de donner la forme de loi aux diverses propositions du projet actuel dont le texte tout probablement sera celui de la loi même. Mais, dit-on, si la mesure comporte des défauts on devrait tacher d'y remédier et le gouvernement devrait être heureux de se les voir signalés : ce raisonnement, très juste pour un acte du parlement canadien, tombe ici à faux parce que l'union projetée n'est pas le fait du Canada. C'est une adresse au trône dont les termes doivent être acceptés par d'autres colonies, et quand bien même nous y apporterions des modifications nous ne saurions les obliger à y acquiescer. Si donc nous sommes assez faibles et d'assez mauvaise foi pour changer une convention solennelle que nous avons faite avec les autres provinces juste au moment où les représentants venaient de nous quitter pour retourner chez eux, une telle ligne de conduite ne sera propre qu'à faire tomber la mesure et à la jeter ainsi que le pays dans le chaos! (Ecoutez! écoutez!) Je veux bien croire, M. l'ORA-TEUR, que notre devoir à tous est de tendre vers la perfection, aiusi qu'on l'a dit, mais qui peut se flatter d'y être jamais arrivé à part le député de Brome? (Rires.) Nous avons néanmoins fait tous nos efforts pour atteindre le but, et nous sommes fiers du succès que nous avons eu, différant en cela de mon hon. ami de Chateauguay - cet ambitieux archer !--qui ne sera satisfait que quand nous aurons atteint le blanc. (Rires.) Mon honorable ami connaît assez la littérature politique,-eh! bien, pourrait-il me citer un seul auteur, du premier au dernier, qui ait jamais prétendu que les gouvernements humains pussent être quelque chose de plus que " un pas vers le droit" suivant le mot d'un moderne, et "le mieux possible" suivant le mot d'un ancien? Or, nous croyons avoir donné à nos concitoyens de toutes les provinces ce "mieux possible,"— et nous le leur avons donné dans le moment le plus pressant; leurs représentants et les nôtres y ont tous contribué, dans la lettre et l'esprit, la forme et la substance tant qu'ils n'ont pas trouvé cette base commune d'accord mutuel qui, je l'espère, ne sera renversée ni aujourd'hui, ni de longtemps. Avant de passer à une autre partie de mon discours, je prendrai la liberté, M. l'ORATEUR, de payer mon tribut de respect le plus sincère à l'un de nos collègues canadiens aujourd'hui vice-